



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « *Pour favoriser le développement des postes à deux – job-sharing ou top-sharing – et du télétravail à la Ville* »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :



La secrétaire suppléante :